

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

| Nombre de membres | | | |
|-----------------------------------|-------------|---------------------------|-------------------------------------|
| dont le Conseil doit être composé | En exercice | Qui assistent à la séance | Qui ont pris part à la délibération |
| 48 | 48 | 37 | 44 |

N° 263/2018

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'opération d'extension de réseaux d'assainissement sur les communes de Puydaniel (chemin de Marsoula) et Lagrace-Dieu (chemin des Ortz)

L'an deux mille dix-huit et le 4 décembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Nadine BARRE donne procuration à M. Philippe FOURMENTIN, M. Patrick CASTRO à Mme Annick MELINAT, M. Serge DEJEAN à M. Jean-Claude ROUANE, M. Serge DEMANGE à M. Bernard TISSEIRE, Mme Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M. Franck MUNIGLIA à Mme Céline GABRIEL, Mme Sabine PARACHE à Mme Nadia ESTANG.

ABSENTS : Madame Pierrette HENDRICK, Messieurs Jean CHENIN, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Wilfrid PASQUET a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle les projets d'assainissement portés par notre collectivité cette année conformément aux conclusions du schéma directeur d'assainissement intercommunal validé en 2014, et notamment l'extension de réseaux d'assainissement prévue sur la commune de Puydaniel.

Il précise que les travaux envisagés sont les suivants :

- Mise en place d'un collecteur principal EU chemin de Marsoula à Puydaniel permettant la desserte du lotissement Mercié avec un raccordement gravitaire Chemin des Ortz à Lagrace-Dieu (environ 720 ml).

Il présente, à titre indicatif, le plan de financement prévisionnel de cette opération qui pourrait intervenir comme suit :

| Dépenses | | Recettes | | |
|---|---|---|---|---------------------------|
| Nature des travaux | Montant estimatif en € HT | Organisme financeur | % de subvention attendu | Montant attendu en € |
| Extension de réseaux d'assainissement sur Puydaniel | <u>Maîtrise d'œuvre :</u> 11 375 €HT (dont études géotechniques en option) <u>Travaux :</u> 218 315 €HT Contrôle réseau : 8 000 €HT | Agence de l'eau Adour Garonne | 35 % sur l'opération (sur la base du 10 ^{ème} programme) | 83 191.50 €HT |
| | | CD31 <i>NB : Subvention 1^{ère} tranche programmation 2018 : 24 500 €HT</i> | 20 % | 47 538 €HT |
| | | CCVA (autofinancement) | 45 % | 106 960.50 € |
| Total en € HT | 237 690 € HT | <i>NB : Les taux d'aides définitifs seront communiqués par les organismes financeurs après instruction du dossier sur la base des études et du nombre de branchement créé par l'opération</i> | | dont 130 729.50 € d'aides |

Monsieur le Président propose de solliciter le concours financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour ces investissements.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la programmation d'extension de réseaux d'assainissement sur Puydaniel ;

MANDATE Monsieur le Président à toute fin de sollicitation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'accompagnement financier de ces opérations ;

S'ENGAGE à inscrire chaque année sur son budget les ressources nécessaires à l'exploitation des installations mises en œuvre.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
 Serge BAURENS